Points de collecte

Commune d'Ardon

LA COMMUNE D'ARDON ADOPTE

LE SYSTÈME GASTROVERT

Qu'est-ce que GastroVert ?

GastroVert est un système de collecte des déchets alimentaires. Il contribue efficacement à diminuer le contenu des sacs taxés, tout en permettant une valorisation optimale des restes d'aliments, dans une démarche respectueuse de l'environnement. Les déchets ainsi collectés sont acheminés jusqu'à l'usine de méthanisation GazEl SA à Vétroz où ils sont transformés en biogaz et en engrais.

Points de collecte GastroVert :

Les points de collecte appelés « Twins » sont posés aux Ecopoints de la rue de la Cerise et de la rue des Verdelets, ainsi qu'à la rue des Billonnaires (voir plan en dernière page). En fonction de leur utilisation, d'autres points de collecte sont susceptibles d'être installés.

Comment ça fonctionne ?

Collectez tous vos restes alimentaires et allégez votre sac taxé.
Des sacs compostables sont disponibles gratuitement à chaque point de collecte GastroVert. Leur durée de vie étant limitée, il est conseillé d'amener les restes alimentaires sans trop tarder, surtout quand il s'agit de restes humides comme les épluchures de certains fruits. Seuls ces sacs sont acceptés dans les bacs de collecte.

Le Twin est composé de 2 bacs GastroVert verrouillés par un châssis. L'ouverture des bacs n'est possible qu'avec la carte d'accès remise par la commune. Utilisez le bac prioritaire, celui-ci, une fois plein, sera échangé par un nouveau bac propre.

La carte d'accès :

La carte d'accès permet un contrôle du remplissage des bacs ainsi que le suivi de la matière récoltée. Elle déverrouille l'accès au système afin de déposer les sacs compostables dans le bac GastroVert. Cette carte peut être retirée au secrétariat communal moyennant un émolument unique de Fr. 10.-. (Envoi possible sur facture à Fr. 15.-). En cas de perte, elle sera refacturée.

Attention !

La qualité du tri est essentielle pour garantir le bon fonctionnement de cette filière de valorisation. La présence de matières indésirables va polluer le composte et le rendre inutilisable.

Pour récolter vos restes d'aliments, vous ne devez utiliser **que des sacs compostables reconnaissables à leur quadrillage** et ayant la norme EN13432 OK Composte **mis gratuitement à disposition dans les Twins.** Merci de ne pas utiliser de sacs plastiques et de ne déposer que des matières compostables dans les conteneurs GastroVert.

Qu'est-ce qui est collecté ?

Tous les restes d'aliments
exempts de matières indésirables peuvent être mis dans les sacs compostables.

Ne doivent pas être mis dans les bacs GastroVert© :
tous types de litières pour les animaux, les couches-culottes, balayures, cendres, mégots ou tout autre déchet non alimentaire.

Disponible à la commune :

Le bio-seau, ce bac aéré simplifie la tâche. Il permet de réceptionner les restes d'aliments dans le sac compostable tout en minimisant l'apparition d'odeurs, la fermentation et la présence de parasite. Ce bio-seau est disponible à la commune au prix de Fr. 5.-.

Plus d'informations sur la filière GastroVert©, les outils GastroVert et les déchets autorisés voir lien **www.enevi.ch/fr/activites/gastrovert**